



Jeunesse,
Paix et
Sécurité

Etude sur les jeunes, la paix et la sécurité mandatée par la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité (2015)

MANDAT

En décembre 2015, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité [la Résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité \(JPS\)](#). Cette résolution est la première à être entièrement dédiée au rôle important et positif joué par les jeunes – femmes et hommes – dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. La Résolution 2250 prie le Secrétaire-Général de « *réaliser une étude sur l'apport des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits afin de recommander des mesures d'ordre local, national, régional et international efficaces* », et de présenter les résultats de l'Etude au Conseil de Sécurité des Nations Unies et aux Etats membres.

STRUCTURE

Le Secrétaire-Général des NU a nommé en août 2016 un **auteur principal**, [Graeme Simpson](#), pour développer l'Etude, ainsi qu'un [Groupe Consultatif d'Experts](#), incluant 21 universitaires, praticiens et jeunes leaders. Le **Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)** et le **Bureau pour la Consolidation de la Paix (PBSO)** assurent conjointement les fonctions de secrétariat pour le développement de cette Etude, en étroite collaboration étroite avec le Bureau de l'Envoyée Spéciale du Secrétaire-Général sur la Jeunesse. Un [Comité de pilotage](#), composé de 34 partenaires issus du système des NU, d'organisations non-gouvernementales, intergouvernementales, de fondations, etc. supervise le développement de l'Etude.

AU-DELA D'UNE ETUDE – UNE STRATEGIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 2250

L'Etude est soutenue par le système et les partenaires des NU mais il s'agit d'un **rapport indépendant**, qui documentera l'engagement positif des jeunes dans le maintien de la paix et identifiera des pratiques innovantes sur le terrain. L'objectif est de développer **un rapport opérationnel proposant un agenda et des recommandations pratiques pour que la communauté internationale** puisse travailler avec les jeunes de façon nouvelle dans le domaine de la paix et de la sécurité.

UNE CAMPAGNE POUR METTRE À CONTRIBUTION LES VOIX, LE POUVOIR & LES QUALITES DE MENEUR DES JEUNES

Un objectif-clé de la résolution 2250 est l'inclusion des jeunes dans toutes les questions ayant trait à la paix et à la sécurité. L'Etude modèle cette intention par une méthodologie inclusive et participative. En effet, il est indispensable de donner aux jeunes l'opportunité de contribuer de manière substantielle aux discussions sur les problématiques liées à la paix et à la sécurité dans leurs communautés et d'identifier des solutions et des indicateurs de progrès pour l'agenda JPS. A compter de novembre 2017 :

- Sept [consultations régionales](#) se sont tenues avec des jeunes issus de la société civile venus de 149 pays (pays Arabes, décembre 2016 ; Asie et Pacifique, mai 2017 ; Europe de l'Est et Asie Centrale, mai 2017 ; Amérique Latine et Caraïbes, mai 2017 ; Afrique de l'Est et australe, août 2017 ; Afrique de l'ouest et centrale, septembre 2017 ; Europe, septembre 2017) ;
- Des études de cas ont été réalisées dans 14 pays et plus de 100 groupes de discussion ont été organisés avec des jeunes marginalisés (1250 au total) dans douze autres pays ;
- 17 papiers thématiques ont été développés par les organisations partenaires ;
- Une [enquête en ligne sur les organisations de jeunesse travaillant sur la paix et la sécurité](#) a été réalisée par le United Network of Young Peacebuilders et Search for Common Ground.
- 2 exercices de cartographie ont été conduits, afin de documenter le travail assuré par les Etats membres et les entités des NU sur la JPS; et
- 5 consultations thématiques en ligne ont été effectuées sur le portail de youth4peace.

MESSAGES-CLÉS

- **Une approche systémique contribuant à des débats de politique plus vastes**

L'agenda jeunes, paix et sécurité représente une contribution essentielle à la « pérennisation de la paix » (comme définie par les récentes résolutions de l'Assemblée générale (1/RES/262) et du Conseil de Sécurité (S/RES/2282 (2016) des NU), ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, et l'avancement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Ainsi, les questions de jeunesse, paix et sécurité sont au cœur d'une approche intégrée de prévention des conflits violents.

La Résolution 2250 s'appuie sur le travail de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. Elle souligne l'impératif d'inclusivité en matière de paix et de sécurité, et le rôle clef d'acteurs de la société civile qui en sont souvent exclus – comme les femmes et les jeunes. Cette approche encourage une mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité prenant en compte les questions d'âge, différenciant les expériences uniques des jeunes femmes et des jeunes hommes et reconnaissant l'impact des divers rôles liés au genre au sein des jeunes. Ces deux agendas sur la paix et la sécurité sont de ce fait inextricablement liés, l'agenda JPS accentuant le rôle des jeunes femmes, en particulier dans la prévention des conflits violents et dans le maintien de la paix.

- **Une « panique politique » contre-productive**

Les stéréotypes simplistes voyant les jeunes de façon alarmiste ou condescendante ont biaisé les priorités politiques et programmatiques. La perception dominante tend à demeurer celle d'un « problème de la jeunesse » ou d'une « jeunesse à risque », ignorant les réalités de la vie quotidienne des jeunes. Cela a contribué à un certain nombre de « paniques politiques » :

- Panique politique sur **l'extrémisme violent**, reposant sur l'hypothèse que les jeunes peuvent facilement être recrutés ou s'engager au sein de groupes violents – bien que la majorité des jeunes ne soient pas impliqués dans des actions violentes.
- Panique politique sur **la croissance démographique des populations jeunes**, en particulier au sein des sociétés touchées par les conflits.
- Panique politique sur la manière dont **le chômage** et **le manque d'éducation** stimulent ou contribuent à la violence des jeunes, bien que la plupart des jeunes se trouvant dans ces circonstances ne deviennent pas violents. Cela a souvent pour conséquence de parvenir à l'hypothèse erronée que l'éducation et/ou l'emploi puissent être la solution au problème de la violence des jeunes.
- Panique politique sur **la crise des migrations (forcées) et de l'afflux de (jeunes) migrants et de réfugiés**: les jeunes migrants et réfugiés sont souvent vus comme un fardeau pour l'économie locale, un problème pour le système éducatif, des concurrents pour les rares emplois disponibles, des intrus qui ne peuvent ou ne veulent s'assimiler, des menaces potentielles pour la sécurité ou des infiltrés aux velléités terroristes – toutes perceptions qui nourrissent aussi les mouvements anti-immigration.

Les explications qui sous-tendent nombre de ces « paniques politiques » produisent des solutions qui sont, au mieux, palliatives ou amélioratrices. **La prévention n'est pas efficacement servie par des solutions mono-causales** (par exemple : la répression, l'emploi ou le contrôle des déplacements) alors qu'elles sont souvent basées sur des hypothèses politiques plutôt que sur des données fiables. Par ailleurs ces approches traitent souvent les symptômes au lieu des causes sous-jacentes, et n'écoulent que rarement les jeunes afin d'évaluer la validité de ces hypothèses.

- **Une approche préventive : contrer la violence de l'exclusion**

Le problème central est l'exclusion et la marginalisation systémique et généralisée des jeunes, ce qui a produit un déficit de confiance des jeunes envers leurs gouvernements et le système multilatéral.

Adresser cette « **violence de l'exclusion** » devrait être une priorité pour pérenniser la paix et prévenir les violences. Les expériences multidimensionnelles de la marginalisation et de l'exclusion des jeunes doivent être pleinement comprises et reconnues.

Une stratégie de prévention efficace doit s'ancrer dans une meilleure compréhension des ressources, capacités ou attributs positifs (ou « résilience positive ») des jeunes hommes et des jeunes femmes, dans leurs réponses à la marginalisation et à l'exclusion.

- **C'est seulement en écoutant la jeunesse que l'on peut aller au-delà d'une compréhension réductionniste et binaire de l'identité des jeunes et de leur motivation**

Les stéréotypes privent les jeunes de leur pouvoir et de leur rôle d'agents de changement positif dans la société. Mais définir l'exclusion et la marginalisation des jeunes hommes et des jeunes femmes comme un problème central soulève la question de savoir quel type d'« inclusion » est la solution. Il n'est pas suffisant de parler de la « voix » et de la « représentation » des jeunes ou d'opter pour des gestes qui peuvent être vus comme condescendants ou purement symboliques : ce sont le rôle d'agents du changement et les qualités de meneurs des jeunes qui doivent être soutenus. Pour les jeunes eux-mêmes, la participation et l'inclusion ne sont pas sans conditions : elles ne prennent sens que si elles permettent l'accès à des systèmes sociaux, politiques et économiques intègres et responsables.

- **Se concentrer sur une approche de « sécurité positive »**

Il existe de nombreux éléments confirmant que les messages moralisants et les mesures strictes de mise en application de la loi sont, au mieux, des dispositifs correctifs, mais ne permettent pas de prévenir les conflits de façon efficace. Les approches musclées tendent à produire davantage de violence en réponse. Il est important de comprendre la sécurité comme un droit et de la définir de façon positive, liée à la protection pour les jeunes, plutôt que d'associer les jeunes dans leur ensemble à un risque sécuritaire.

- **Comprendre le travail de maintien de la paix mis en œuvre les jeunes**

Le travail de maintien de la paix entrepris par les jeunes est souvent perçu comme très localisé, se développant à un niveau communautaire, voire familial ou individuel, sous-financé ou fondé sur le volontariat. Mais on ne doit pas pour tant en conclure que ce travail se limite au niveau local : il transcende souvent les frontières géographiques et s'avère être également national, voire même transnational, et en ligne. Le travail de maintien de la paix effectué par les jeunes est très diversifié, associant diverses composantes du corps social et différents secteurs - jeunes autochtones, jeunes migrants et réfugiés, victimes, jeunes issus de milieux ruraux et urbains, etc. Cela va au-delà des relations horizontales qui existent parmi les jeunes, puisqu'ils établissent des liens à travers les générations et avec d'autres secteurs et organisations, avec par exemple les secteurs des droits humains, du genre et de l'éducation.

- **D'un dividende démographique à un dividende de la paix : investir dans la résilience positive des jeunes**

La priorité est de « capitaliser sur le potentiel » : investir dans la résilience des jeunes aux conflits et dans l'innovation associée au maintien de la paix. Cela devrait comprendre des stratégies pour la création d'un environnement propice, traitant les facteurs (sociaux, politiques, économiques et légaux) qui entravent les initiatives des jeunes dans le maintien de la paix et de la prévention de la violence. Cela implique également de donner la priorité au financement des initiatives de construction de la paix menés par des jeunes, et de permettre à ces initiatives d'associer une écoute de la base (par un engagement au niveau communautaire) avec un plaidoyer et un partenariat avec les gouvernements et les décideurs politiques.

CHRONOLOGIE

Décembre 2015	Adoption de la Résolution 2250 par le Conseil de Sécurité de l'ONU
Février-juillet 2016	Etablissement du Comité de pilotage, identification de l'auteur principal et du Groupe consultatif
Août 2016	Nomination de l'auteur principal et du Groupe consultatif d'Experts par le Secrétaire-Général.
Septembre 2016- septembre 2017	Consultations régionales, sous-régionales, nationales et en ligne. Discussions de groupes et études de cas par pays
Septembre 2017- février 2018	Validation des conclusions et recommandations de l'Etude ; rédaction
Mars 2018	Production et traduction
Avril 2018	Présentation de l'Etude au Conseil de Sécurité

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'Etude: mazzacurati@un.org.

L'Etude est développée grâce aux généreuses contributions des Gouvernements du Canada, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège et de la Suède (SIDA). Elle bénéficie également du soutien budgétaire des Nations Unies, du Bureau pour la Consolidation de la Paix et du Fond des Nations Unies pour la Population. Les Fondations Anna Lindh, Dag Hammarskjöld et PeaceNexus, l'organisation Interpeace et de nombreuses organisations de la société civiles et des Nations Unies ont également partagé les coûts de développement.

